

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Session criminelle d'Oyem: Willy Mikala Manfoumbi recherché par la justice

E. EBANG-MVE
Oyem/Gabon

UN Gabonais âgé de 34 ans, Willy Mikala Manfoumbi, accusé de vol avec violence, devait comparaître le 28 avril dernier à l'audience criminelle d'Oyem. Mais, l'intéressé a brillé par son absence à la barre. Une volte-face non justifiée qui a été condamnée par le président de céans, Bruno Ebang Ondo Eyi, et les autres membres de la Cour. Sans aucun élément à charge en sa possession, encore moins le dossier physique du prévenu, la Cour n'a pas voulu se prononcer dans une affaire qui semblait louche auprès du public présent dans la salle d'audience du tribunal de première instance d'Oyem. Préférant renvoyer ladite affaire à la prochaine session criminelle. " C'est une erreur très grave de l'administration judiciaire. On ne juge pas à vau-l'eau. Le dossier

doit être en l'état. On doit retrouver des pièces de forme ", s'est insurgé le président de céans. Non sans ajouter que " la personne a été renvoyée devant la Cour, pour y être jugée conformément à la loi. Dans le dossier, il n'y a pas d'ordonnance de prise de corps, pas non plus de pièce de forme renseignant la Cour sur le fait qu'on n'ait pas pu mettre la main sur l'accusé qui avait été laissé en liberté provisoire ", a précisé Bruno Ebang Ondo Eyi. La Cour a laissé la charge aux autorités judiciaires habilitées de retrouver l'intéressé dans les meilleurs délais, pour qu'il vienne répondre de ses actes à la prochaine session criminelle.

Selon les faits, il ressort que dans la nuit du 18 au 19 avril 2018, après avoir fermé son débit de boissons et, en rentrant à son domicile, Promesse Mengue a été prise à partie par deux garçons au niveau du marché de Bitam. L'un des inconnus tenait



Les membres de la Cour statuant sur le cas Mikala Manfoumbi.

la victime par le cou à l'aide d'un foulard, et l'autre la blessait à la main à l'aide d'une arme blanche en tentant de lui arracher son sac. Finalement le dernier cité avait réussi à emporter le sac à main de la dame, qui contenait la somme de dix-sept mille francs

et un téléphone portable. Mais la victime a tout de même réussi à maîtriser le bandit qui avait le foulard, qui n'était autre que Willy Mikala-Manfoumbi. Pendant que son acolyte réussissait à prendre la poudre d'escampette. Willy a été conduit à l'antenne

départementale de la Police judiciaire (PJ) de Bitam qui l'a ensuite présenté devant le parquet d'Oyem. Lequel l'a placé sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem, le 22 avril 2016. Mais, à la surprise générale, il a été mis en liberté le 28 juin 2019.

Le clin d'œil de *Lybek*



Port-Gentil: 20 ans de prison pour trois personnes jugées par contumace

Serge YACKELE-MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

LA session criminelle de Port-Gentil a statué sur les cas des sieurs Jean-Joseph Be, Djess Christopher Moukoulou-Moukoulou et Christopher Azozet Tsoukiga, poursuivis respectivement pour vol avec usage d'arme apparente et viol sur mineur de moins de quinze ans. Des faits qui remontent à trois ans.

Les accusés, ayant bénéficié de la liberté provisoire en attendant leur jugement, ne se sont pas présentés le jour de l'audience, malgré la prise de corps établie par la Cour d'appel judiciaire. Ils ont donc été jugés par contumace. Pour mémoire, en 2015, Djess Christopher Moukoulou-Moukoulou avait organisé un viol en réunion sur une fille de 12 ans. Jean-Joseph Be avait,



La Cour prononçant son jugement à l'encontre – et en leur absence – de sieurs Jean Joseph Be, Djess Christopher Moukoulou Moukoulou et Azozet Tsoukiga Christopher.

quant à lui, agressé sexuellement une mineure de moins de 15 ans en 2018. Tandis que Christopher Azozet Tsoukiga avait utilisé un tournevis pour dérober le téléphone portable et une somme d'argent à dame R. Moussavou.

Ne s'étant pas présentés à la barre dernièrement, le procureur général a demandé que la loi s'applique à eux dans toute sa rigueur. Aussi ont-ils écopé 20 ans, en sus du mandat d'arrêt délivré contre les accusés toujours en cavale.